



Independent observer
of the Global Fund

Adoption de nouveaux critères pour l'examen des demandes de financement par le CTEP

Les critères utilisés par le Comité technique d'examen des propositions (CTEP) pour examiner la pertinence technique des demandes de financement ont été complètement remaniés. Les nouveaux critères, qui ont été approuvés par le Comité de la stratégie en octobre 2016, dans le cadre du mandat révisé, sont conformes à la Stratégie 2017/2022 du Fonds mondial. Les termes de référence révisés ont été présentés dans un rapport que le CTEP a envoyé au Conseil d'administration pour sa réunion à Montreux, en Suisse, les 16 et 17 novembre.

Les critères d'examen antérieurs reposaient sur quatre facteurs: la solidité de l'approche; la faisabilité; le potentiel pour la durabilité et l'impact; et le rapport qualité/prix. Les nouveaux critères portent sur les cinq facteurs suivants :

Le tableau fournit une liste de critères pour chacun des cinq facteurs. Plus d'informations sont disponibles dans le mandat révisé du CTEP.

Facteur

Critères

Maximiser l'impact de la lutte contre le VIH, la tuberculose et le paludisme pour mettre la fin aux épidémies

- Orientation stratégique
- Solidité technique
- Priorité
- Programmes fondés sur des données probantes pour les populations clés
- Echelle et ambition
- Tirer parti des partenariats
- Suivi et évaluation de l'impact

Construire des systèmes résilients et durables pour la santé

- Leadership et gouvernance
- La santé reproductive, maternelle, néonatale et infantile et les systèmes intégrés de prestation de services
- Renforcer les systèmes et les réponses communautaires
- Investissements dans les systèmes d'information sanitaire
- Investissement dans les systèmes de gestion de l'approvisionnement
- Investissement dans les ressources humaines pour la santé
- Renforcement des systèmes de gestion financière

Promouvoir et protéger les droits humains et l'égalité de genre

- Investissement dans des programmes visant à réduire les obstacles aux droits empêchant l'accès aux services
- Investissement pour comprendre et réduire les obstacles liés à l'accès aux services, et promouvoir l'égalité de genre
- Engagement des populations clés et vulnérables dans la prise de décision
- Encouragement des communautés clés et vulnérables

Investir dans l'accroissement de l'efficacité et de l'efficience de la mise en œuvre des programmes grâce à une appropriation partagée et à une responsabilisation mutuelle

- Possède les capacités techniques et de mise en œuvre nécessaires
- Rapport qualité / prix (répartition efficace des investissements)
- Atténuation adéquate des risques
- Stratégies pour remédier aux goulets d'étranglement

Durabilité et cofinancement

- Accent plus grand sur le financement national
- Conformité aux exigences de la demande de financement
- Promeut la durabilité
- Planification de la transition et investissement

Parmi les autres modifications apportées au mandat, on peut distinguer les modalités d'examen en fonction des principaux principes directeurs de la différenciation adoptés par le Comité de la Stratégie lors de sa réunion de juin 2016.

À la suite d'une auto-évaluation effectuée récemment, le CTEP est en train de mettre en œuvre une série d'actions. Par exemple, le CTEP élabore des approches plus dynamiques et adaptées à l'itération et aux clarifications. Ces approches comprennent l'établissement de critères et de justifications clairs pour ses demandes; Effectuer, le cas échéant, des examens à distance; Et la délégation de certaines questions au Secrétariat et aux partenaires.

Le CTEP élabore également les méthodologies de révision pour évaluer les demandes d'investissements à effet catalyseur et les demandes supérieures à l'allocation. En outre, le CTEP élabore un manuel des procédures opérationnelles pour documenter les modalités d'examen, appuyer la qualité et la cohérence de l'examen des demandes de financement et améliorer la mémoire institutionnelle.

En outre, le CTEP a indiqué qu'il re-centrerait ses réunions d'examen sur des demandes de financement plus vastes et plus complexes, avec suffisamment de temps pour l'examen et le dialogue avec le Secrétariat et les partenaires.

Enfin, en ce qui a trait à ses propres opérations, le CTEP a indiqué qu'il élaborait un cadre pour surveiller les résultats, ainsi qu'un mécanisme structuré pour « communiquer et recueillir les résultats individuels des membres du CTEP ».

Une campagne de recrutement a été menée en 2016 pour remplir le pool de réserve du CTEP à partir duquel les nouveaux membres du CTEP seront sélectionnés, le cas échéant. Cent dix-sept candidats ont été choisis, représentant 49 nationalités. Quarante-quatre pour cent étaient des femmes, contre 34% dans la campagne de recrutement de 2013. (Voir le graphique ci-contre pour une répartition par région.) Le CTEP a noté que certaines sous-régions sont toujours « sous-représentées quelque part ».

Le CTEP a indiqué que la campagne de recrutement a élargi l'éventail de compétences du CTEP afin de s'aligner sur la nouvelle stratégie, y compris les droits humains et le genre, le renforcement des systèmes communautaires, les investissements stratégiques, le financement durable et le renforcement des systèmes de santé.

Ces nouveaux candidats constituent un solide pool de membres du CTEP dotés d'une bonne combinaison d'expertise et de compétences et devraient permettre de mener le mandat du CTEP à un haut niveau de qualité et de qualité.

Demandes de financement pour 2017/2019

Dans un article paru le 5 octobre dans l'[OFM 33](#), Aidspan a indiqué qu'il y aurait trois types de demandes de financement pour la prochaine période d'allocation: examen complet, examen personnalisé et reconduction du programme. Dans son rapport au Conseil d'administration, le CTEP a fourni des informations supplémentaires sur ces modalités.

Le CTEP a indiqué qu'il s'attend à ce qu'un examen complet comprenne un examen général complet de la démarche d'investissement et des priorités stratégiques d'un demandeur. Il a ajouté que des examens complets seraient probablement effectués sur les composantes des pays à fort impact; Les composantes des pays ciblés et prioritaires renvoyées au CTEP pour un examen complet; Et les composantes non examinées par le CTEP au cours de la période d'allocation précédente.

(Conformément aux principes de différenciation du Fonds mondial, les politiques et les processus opérationnels sont différenciés selon trois catégories de portefeuilles: Ciblé [portefeuille plus restreint, réduction du fardeau de la maladie, mission à risque faible]; Principal [portefeuille plus important, charge de la maladie plus grande; risques plus élevés]; Impact élevé [Portefeuille très grand, charge de la maladie critique]. La liste des pays par catégorie pour la période d'allocation 2017-2019 est disponible dans le [Operational Policy Manual](#) – lire « Overview of the Operational Policy Manual » au début du document.)

Le CTEP a déclaré que les examens personnalisés seraient adaptés à l'objectif de la demande de financement et au type de demandeur. Des examens personnalisés seront probablement effectués:

- Pour les composantes nécessitant un changement important dans des zones de programme définies;
- Pour les composantes qui reçoivent un financement de transition ou qui utilisent un plan de travail de transition comme base de leur demande;
- Pour les composantes provenant de pays dans des environnements d'exploitation difficiles demandant un changement important dans la programmation; ou
- Dans des situations qui sont le mieux décrites comme des possibilités d'apprentissage (par exemple, un projet de stratégie nationale, un financement axé sur les résultats).

Enfin, le CTEP a déclaré que les examens de reconduction de programme entraîneraient un processus simplifié et seraient effectués dans des composantes de pays ciblés ou principal (a) avec moins de deux ans de mise en œuvre; Ou (b) avec une performance démontrée et aucun changement matériel nécessaire. Le CTEP a déclaré que, pour maximiser l'impact, les composantes de la continuation du programme peuvent également être reprogrammées à tout moment (pendant la subvention ou durant la mise en œuvre).

Dr Lucie Blok (Pays-Bas) Experte trans-secteur, Conseiller principal en santé du Royal Tropical Institute (KIT) a déclaré: « Les nouvelles modalités de demande et d'examen différenciées permettent d'investir le "niveau d'efforts adéquat" dans différentes demandes de subvention. Les nouvelles modalités de demande et d'examen et les formats connexes permettent également un meilleur alignement avec les cycles de planification des pays en mettant l'accent sur les possibilités de reprogrammation des subventions chaque fois que de nouvelles informations sont disponibles par le biais d'examens de programmes plutôt que de réviser la planification et des notes conceptuelles complètes pour chaque subvention au moment de la demande. »

Le document du Conseil d'administration intitulé «TRP Matters », GF-B36-13, devrait être disponible sous peu à www.theglobalfund.org/en/board/meetings/36. Ce document contient les nouveaux critères d'examen. Les critères devraient également être mis en ligne en temps voulu sur les pages du CETP du site du Fonds mondial [ici](#).

[Read More](#)
